

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 3 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 18 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

Date de convocation du Conseil municipal : 28/03/2017

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, Adjoint, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, M. MEYNEN Olivier, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. GERDOLLE Philippe, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. MAITREAU Yves, Mme LAINÉ Danièle, M. FERRE Gérard, Mme SAURAT Anna et Mme RENOUX Martine.

Absents Excusés : M. CAUMON Patrice qui a donné pouvoir à José MARTY, M. ARNAL Jérôme qui a donné pouvoir à M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à M. LAPORTE André, Mme GARRALON Emmanuelle qui a donné pouvoir à M. MAITREAU Yves, M. BOUDET Thierry qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. LYE Pierre-Yves qui a donné pouvoir à M. FERRE Gérard, Mme GARNERONE Anne-Marie qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna, M. BECQUART Alain qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme MATHIEU Jocelyne, Mme MONTAGNAC Martine et M. DENNIN Pierre.

Absents : M. MURET Jean-Luc, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. SOUQUES Bernard, M. DARGERIE Dominique, Mme SENSI Claudine, Mme FAURÉ Éliane, M. SAVAGE Edward, Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

1/ DÉLIBÉRATION 2017/026 : FISCALITÉ COMMUNALE

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2017.

Il propose les nouveaux taux applicables, qui présentent une augmentation de 1% :

Taxe habitation :	8.60 %
Foncier bâti :	11.43 %
Foncier non bâti :	66.93%
CFE :	15.23 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** ces propositions

2/ DÉLIBÉRATION 2017/027 : INTÉGRATION FISCALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2113 et suivants ;

VU les articles 1638 et 1639 du Code Général des Impôts, qui permettent aux communes qui fusionnent de rapprocher leurs taux d'imposition sur une période pouvant aller jusqu'à 12 ans ;

VU la création de la commune nouvelle de MONTCUQ EN QUERCY BLANC en date du 01/01/2016 ;

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient de délibérer pour lisser l'intégration progressive des 4 taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ADOPTER** la procédure d'intégration fiscale progressive pour les 4 taxes ci-dessous et pour une période de douze ans:

*Taxe d'Habitation
*Taxe Foncière

*Taxe Foncière non bâti
*Cotisation foncière des Entreprises

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3/ DÉLIBÉRATION 2017/028 : TAXE D'HABITATION : Approbation des abattements de droit

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2113 et suivants ;

VU l'article 1411 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée des dispositions du Code général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer des abattements facultatifs de la Taxe d'Habitation (TH)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver uniquement les abattements de droit commun qui concernent les charges de familles à savoir :

- 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge
- 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE D'INSTITUER** les abattements de droit commun relatifs aux charges de famille sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4/ DÉLIBÉRATION 2017029: VOTE DU BUDGET ANNEXE 2017 LOGEMENTS DE LEBREIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe « Logements de Lebreil » 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	19 109 €	13 370 €	13 329 €	26 699 €
RECETTES	19 109 €	16 200 €	10 499 €	26 699 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2017.

5/ DÉLIBÉRATION 2017030: VOTE DU BUDGET ANNEXE 2017 LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE DE MONTCUQ

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe « Locaux Administratifs Gendarmerie » 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	PREVISIONS	PREVISIONS
DEPENSES	21 600 €	12 089 €
RECETTES	21 600 €	12 089 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2017.

6/ DÉLIBÉRATION 2017031: VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2017, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	1 775 430 €	246 549 €	1 331 405 €	1 577 954 €
RECETTES	1 775 430 €	330 044 €	1 247 910 €	1 577 954 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2017.

7/ DÉLIBÉRATION 2017032 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

Ne prennent pas prendre part au vote trois élus exerçant la fonction de Président au sein d'une association concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions aux associations au titre de l'année 2017 pour les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront inscrits au budget 2017 :

SUBVENTIONS 2017	Montant alloué 2017
ACTUEL DANSE FREE STYLE	100
ALLIANCE FRANCO ITALIENNE	150
AMICALE DONNEURS DE SANG	200
AM. PERS MAISON RETRAITE	100
AMIS DES CHATS	500
ASS. PARENTS D'ELEVES ECOLE	1100
APE ARBRE NOEL	300
APE COLLEGE	300
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	300
ASSOS COMMERCANTS	600
ASSOS PARENTS D'ELEVES BELMONTET	500
CINE CLUB FOYERS RURAUX	800
CLUB DU 3° AGE GENERATION MOUVEMENT	200
CLUB EUROPEEN	200
COCEEL	700
COMITE DES FETES	6000
COM JUMELAGE CINIGIANO	200
COM JUM. SAN GIORGIO	800
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	3000
MONTCUQ PATRIMOINE	250
FNACA	450
FUDOSHIN KARATE DO	350
DYNAFORM DU PLATEAU	300
LA HALLE AUX LIVRES	800
LES AMIS DE SAINT JEAN	500
PASTOURELS DE LA TOUR	600
LEZARD DE LA RUE	2000
LOUS CANTAIRES DE MONTCUQ	450
MONTCUQ BASKET	1500
MONTCUQ SPORT PASSION	800
MONTPATCH'	150
MUSIQUE COURS ET GRANGES	1900
POINTS D'EAU	300
PREVENTION ROUTIERE	100
QUERCY CREACTIONS	1000
RANDO MONTCUQUOISE	200
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1350
AM. SAPEURS POMPIERS JOURNEE DU 14 JUILLET	1800
ST HUBERT CLUB	630
LA BOULE MONTCUQUOISE	800
TENER LESTEVA	300
MONTCUQ EN QUERCY BLANC CULTURES	300
COMITE DES FETES DE LEBREIL	800
COMITE DES FETES DE BELMONTET	300
SAINTE CROIX LOISIRS	350
CHAMPS DE GESTES	150
MEDIEVALES MONTCUQUOISES	800
JEUX ET COMPAGNIE	300
C.C.A.S	1500
1000 MAINS A LA PATE	300
FEDERATION DE PECHE	1 000
SOCIETE PETANQUE - Subv exceptionnelle périscolaire	200
LA HALLE AUX LIVRES -Subv exceptionnelle périscolaire	400
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 700
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 000
JEUX ET COMPAGNIE -Subv exceptionnelle périscolaire	200
REALISE	43 880
DISPONIBLE	1 120
TOTAL	45 000

8/ DÉLIBÉRATION 2017033: REVERSEMENT D'UN RESULTAT EXCEDENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES « LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA GENDARMERIE » ET « LOGEMENTS LEBREIL » VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un résultat de clôture excédentaire des budgets annexes « Locaux Administratifs de la Gendarmerie de Montcuq » et « Logements de Lebreil »

Il propose de transférer la somme de **19409€** répartie comme suit :

***12 800€** du Budget Annexe « Locaux Administratifs de la Gendarmerie de Montcuq » vers le budget principal

***6 609€** du Budget Annexe « Logements de Lebreil » vers le budget principal

selon le schéma comptable suivant : Transfert d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 19409 €

De l'Article 6522 Budget Annexe (dépenses) à l'article 7551 Budget Principal (recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE UN AVIS FAVORABLE au reversement de ce résultat excédentaire des budgets annexes vers le budget principal.

9/ DÉLIBÉRATION 2017034: COMPACTAGE EMPRUNTS

Le crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées nous a fait une proposition de compactage des emprunts suite à la création de la nouvelle commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC, afin de réduire 7 emprunts en un seul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE que la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

-APPROUVE les Caractéristiques de l'emprunt ci-dessous :

Objet : Compactage

Montant : 415 000 €

Durée de l'amortissement : 120 mois

Mode : amortissement progressif

Taux : 1.29 % fixe

Périodicité : trimestrielle, échéance constante

Commission d'engagement : 830 €

Les 7 prêts concernés par ce compactage sont les suivants :

305334033, 10009378914, 19438548132, 38428409028, 48200281139, 99432422097, 00000295712.

Débloqué : Au plus tard, la totalité des fonds sera débloquée automatiquement 4 mois après la date d'édition du contrat.

-S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

-S'ENGAGE en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

10/ DÉLIBÉRATION 2017035: RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 500 000€

Afin d'assurer le financement des travaux engagés sur le budget primitif 2017, et notamment, la rénovation de l'école maternelle, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre du crédit agricole Nord Midi-Pyrénées, *et après en avoir délibéré*, le Conseil municipal :

-DECIDE que la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

-APPROUVE les Caractéristiques de l'emprunt ci-dessous :

Objet : Travaux
Montant : 500 000 €
Durée de l'amortissement : 240 mois
Mode : amortissement progressif
Taux : 1.89 % fixe
Périodicité : trimestrielle, échéance constante
Commission d'engagement : 1 000 €

Déblocage : Au plus tard, la totalité des fonds sera débloquée automatiquement 4 mois après la date d'édition du contrat.

-S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

-S'ENGAGE en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

11/ DÉLIBÉRATION 2017/036: TARIFS LOCATION ESPACE ANIMATION MONTCUQ

Il convient de délibérer pour valider les tarifs de location de l'espace d'animation de MONTCUQ

Sur proposition de Monsieur le Maire, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*, fixe ainsi que suit les tarifs de location de l'Espace d'Animation de MONTCUQ, applicables à compter du 4 Avril 2017
Voir

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		EXTERIEURS (ASSOS. ET PARTICULIERS)	FORMULE WEEK END (DU VENDI 14 H AU LUN. 9H)	
	AYANT LE SIEGE A MONTCUQ*	AYANT LE SIEGE SUR LE CANTON	DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC	DOMICILIES SUR LE CANTON		MONTCUQ	AUTRES
PETITE SALLE	25,00 €	35,00 €	60,00 €	70,00 €	100,00 €		
LES DEUX SALLES	50,00 €	~ 60,00 €	150,00 €	160,00 €	230,00 €		280,00 €
PREPARATION RECHAUFFAGE	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €	50,00 €		50,00 €

*Associations ayant leur siège à MONTCUQ : première location de l'année gratuite
 Pour activités type salon avec exposants louant un emplacement à l'organisateur
 ou prestations payantes dans l'enceinte de la salle (hors buvette) :
 Le tarif ci-dessus sera doublé.

Index compteur avant : Index compteur après :

CONSOMMATION ELECTRIQUE

Petite ou grande salle : 250 € préparation, réchauffage : 250 €

CHEQUE DE CAUTION

Matériel inclus dans le tarif ci-dessus :
 Chaises nombre 300
 Tables nombre 100
 Sonorisation Caution particulière : 500 €

Salle préparation - réchauffage des repas :
 Four de maintien à température (ne servant pas à cuisiner)
 Deux plaques chauffantes
 Un lave vaisselle, un réfrigérateur

CETTE SALLE EST DESTINEE A RECHAUFFER OU MAINTENIR A TEMPERATURE DES ALIMENTS DÉJÀ CUITS.
 IL EST DONC FORMELLEMENT INTERDIT D'Y CUISINER ET D'APPORTER D'AUTRES MATERIELS DE CUISSON (Réchaud électrique, gaz, plaque induction)

12/DÉLIBÉRATION 2017/037 : TARIFS LOCATION SALLE DE DANSE

Suite aux travaux de rénovation de la salle de danse, M. le Maire propose d'augmenter légèrement le tarif horaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **FIXE** le tarif horaire de l'occupation de la salle de Danse à **4€**, applicable à compter du 4 Avril 2017

13/DÉLIBÉRATION 2017/038 : MODIFICATION DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Par délibération en date du 5 Juillet 2016, le Conseil Municipal a validé l'opération de dénomination des voies et de numérotation des habitations, en partenariat avec La Poste.

Suite à un certain nombre d'anomalies, des modifications, sont à apporter,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

-**DE LA MODIFICATION des dénominations des voies et numérotation des habitations** ci-dessous complément de la cartographie approuvée par délibération le 05/07/2016.

CRÉATIONS D'ADRESSES :

B 546 MONTAGNAC Alain	57 Chemin de la rivière 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
B 633 MONTAGNAC Marguerite	39 Chemin de la rivière 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC

AJOUT DE NUMEROS :

B 098 NEAU Benoît	919 Chemin du château de Figeac	46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
G 973 SACHE Jean-Pierre	1420 Chemin de Rouillac	46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
A 751 CRANSAC Patrice	278 Chemin de la Serre Valprionde	46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC

14/DÉLIBÉRATION 2017/039 : EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES AU LIEUDIT « Combecaves »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis maintenant plusieurs années, la commune de Montcuq a confié au SY.D.E.D la gestion du stockage de déchets inertes situés sur la commune de MONTCUQ . au lieudit Combecave, pour que ce dernier en assure l'exploitation.

Monsieur le Maire explique que le SY.D.E.D du Lot a déposé un dossier auprès de la Préfecture pour exploiter ce stockage de déchets inertes pour un volume de 6000m³ pour une durée de 32 ans. A ce titre, une enquête publique, prévue par les dispositions du code l'environnement, est en cours du 13 Mars au 7 Avril 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler par voie de délibération un avis motivé sur ce projet

Ceci entendu, le Conseil Municipal,

au vu du dossier examiné par la commission environnement, l'implantation de stockage de déchets inertes pour un volume de 6000 m³ pour une durée de 32 ans, soit un peu moins de 187 m³/an ne semblant pas présenter de risques majeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour l'exploitation par le SYDED DU LOT d'une installation de stockage de déchets inertes, sur la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC, au lieudit « Combecave »

15/DÉLIBÉRATION 2017/040 : RESTRUCTURATION SALLE COMMUNALE ET REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS A LEBREIL- DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Par délibération en date du 28 octobre 2015, la Commune de LEBREIL avait décidé la restauration et la restructuration d'un bâtiment du centre bourg, pour y réaliser une nouvelle salle communale au rez de chaussée et trois logements à l'étage ;

Afin de conduire cette opération dans des conditions financières satisfaisantes, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention pour Travaux Divers d'Interêt Local , réserve parlementaire, par l'intermédiaire de Gérard MIQUEL, Sénateur du Lot.

Le plan de financement de l'opération est arrêté comme suit :

<u>Montant des travaux : 333 772 € H.T</u>	
Etat : DETR :	57 940€
Région : contrat régional PETR	18 000€
Accessibilité-énergétique	15 435€
Communauté de Communes :	20 000€
Réserve parlementaire :	8 000€
Département du Lot : FAPEC :	10 436€
Fonds propres	43 961€
Emprunt	<u>160 000€</u>
TOTAL H.T	333 772€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux ci-dessus :

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, pour Travaux Divers d'Interêt Local, réserve parlementaire, par l'intermédiaire de Gérard MIQUEL, Sénateur du Lot

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

16/DÉLIBÉRATION 2017/041 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LE RESTAURANT DU PLAN D'EAU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune possède un restaurant sur le site touristique du plan d'eau au lieudit « Grisou », cadastré sous une partie du numéro 454 de la section I.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. PIERSON Philippe en date du 19 janvier 2017, indiquant son souhait de louer ce bâtiment pour y exploiter un restaurant.

Cette location interviendrait sur la base d'un bail commercial 3, 6, 9 années au prix de 2 500 € annuels à compter du 1^{er} mai 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de donner son accord pour la signature du bail commercial 3, 6, 9 années à passer avec M. PIERSON Philippe à compter du 1^{er} Mai 2017 pour le bâtiment à usage de restaurant, propriété de la commune, sur la base d'un loyer annuel équivalent à 2 500 euros pour les trois premières années.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce bail commercial ainsi que les documents annexes nécessaires à sa bonne exécution

17/DÉLIBÉRATION 2017/42 : QUESTIONS DIVERSES

1) PERMENENCES DES MAIRIES DÉLÉGUÉES :

Depuis le 1^{er} Avril : une seule permanence par semaine dans les mairies annexes

- BELMONTET : le mardi de 14 H 30 à 18 H 00
- LEBREIL : le jeudi de 14 H 00 à 17 H 30
- SAINTE CROIX : 8 H 30 à 12 H 00
- VALPRIONDE : le jeudi de 8 H 30 à 11 H 30
-

La Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC est ouverte tous les jours :

Le matin de 9 H 00 à 12 H 00 : du lundi au samedi

L'après-midi de 14 H 00 à 17 H 00 : du lundi au vendredi

2) BUREAUX DE VOTE :

ÉLECTIONS : TENUE DES BUREAUX DE VOTE

DIMANCHE 23 AVRIL et DIMANCHE 7 MAI de 8 H 00 à 19 H 00

Pour les bureaux annexes :

- BELMONTET
- LEBREIL
- SAINTE CROIX

Les conseillers municipaux issus de ces communes déléguées doivent se mettre en relation avec le Maire délégué de chaque commune concernée pour établir les permanences des bureaux de vote.

Pour le bureau Centralisateur de MONTCUQ (Électeurs de MONTCUQ et VALPRIONDE) :

Les conseillers municipaux issus de MONTCUQ et VALPRIONDE peuvent d'ores et déjà nous communiquer leurs disponibilités.

3) COMMISSION SPORT :

- Pauline LACOMBE nous a fait part de sa démission de cette commission.

4) COMMISSION EXTRA CONSEIL MUNICIPAL :

- M. PIOLOT André souhaite intégrer cette commission en tant que personne extérieure. M. Le Maire a transmis sa demande à M. MAITREAU Yves ; Vice président de la commission.

5) C.C.A.S :

- Mme LAFAGE Edith intègre cette commission en tant que membre titulaire.
- M. CAUMON Patrice devient membre suppléant.
- Compte tenu des tâches de travail importantes, Mme BATAILLE Nadine n'ayant pas le temps d'occuper son poste de Vice Présidente, elle souhaite céder sa place. Le C.C.A.S se réunira prochainement pour élire un nouveau Vice Président.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 3 Avril 2017
Le Maire,

Alain LALABARDE

